



B E R N A D E T T E C E S A R I

Notaire

Collaborateurs

Hinano SAMPIERI
Jérôme PAOLINI

Comptabilité

Christine DEROSAS

Formalités / Secrétariat

Barbara CHORON
Véronique MEREU

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 20 décembre 2019

SUCCESSION GIACOMONI Santina
201851 /BC /LMM /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

- **Monsieur Michel-Antoine GIACOMONI, en son vivant retraité, demeurant à SARTENE (20100).
Né à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), le 23 mai 1931.
Veuf de Madame Gina PICCOLO.**
- **Madame Santina GIACOMONI, en son vivant retraitée, demeurant à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143) village.
Née à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), le 16 décembre 1936.
Célibataire.**

Je vous prie de transmettre au service de la préfecture notre adresse e-mail : **office-cesari@notaire.fr**, afin que l'avis de réception de l'avis de prescription nous soit transmis.

Votre bien dévoué.

P/ Bernadette CESARI

1 Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 SARTENE

Téléphone : 04.95.77.02.19
Télécopie : 04.95.77.16.96

Messagerie :
office-cesari@notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 20 décembre 2019. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de les personnes suivantes :

- Monsieur Michel-Antoine GIACOMONI, en son vivant retraité, demeurant à SARTENE (20100).
Né à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), le 23 mai 1931.
Veuf de Madame Gina PICCOLO.

- Madame Santina GIACOMONI, en son vivant retraitée, demeurant à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143) village.
Née à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143), le 16 décembre 1936.
Célibataire.

Ils ont été déclarés propriétaires des biens ci-après :

Sur la commune de SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143) (CORSE-DU-SUD) :

- Lieudit CHIOSO DI MEZZO, une parcelle de terre cadastrée section : A, N°192, 194, 197. Total surface : 01 ha 53 a 63 ca.
- Lieudit CATTERAJA, une parcelle de terre supportant un caseddu en très mauvais état, cadastrée section : A, N° 193.
- Lieudit CHIOSO, une parcelle de terre cadastrée section : A, N°198.
- Lieudit PUNTIGLIOLO, une parcelle de terre cadastrée section : A, N° 247
- Lieudit CHIUSA DI PANICALE, une parcelle de terre cadastrée section : A, N°249.
- Lieudit CANALE, une maison en contre bas de la route dans un état d'insalubrité, cadastrée section : A, N°265.
- Lieudit CANALE, diverses parcelles de terre cadastrées section : A, N° 266, 267,268. Total surface : 01 ha 60 a 56 ca.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)